

Votre assurance agricole vous donne accès à un service juridique : le saviez-vous?

Il est possible d'obtenir un avis juridique directement des avocats des bureaux de votre assureur, et ce, sans frais pour plusieurs d'entre vous, car ce service est inclus dans la plupart des polices d'assurance entreprise agricole.

On le nomme « Juripro » chez Promutuel et « Programme Avantage » au Groupe Estrie-Richelieu, alors vérifiez votre police d'assurance.

Linda Labrecque, dta
Technicienne en gestion agricole
 linda.labrecque@leCMCA.com



Cette assurance pour les producteurs agricoles donne accès à un service d'assistance juridique permettant de consulter des avocats expérimentés qui vous renseigneront en toute confidentialité. Vos questionnements peuvent toucher plusieurs types de litiges :

- Litiges relatifs à des pratiques commerciales et à la concurrence
- Litiges avec des fournisseurs de biens et de services
- Conflits de travail individuels opposant l'entreprise à l'un de ses employés
- Et bien d'autres



**Concentrez-vous sur vos priorités,
nous ferons le reste!**

*Le CMCA offre toute une gamme de service administratifs
et de comptabilité spécialisés en agriculture*

Votre assurance agricole vous donne accès à un service juridique : le saviez-vous? (suite)

Les avocats vous écouteront et vous conseilleront sur les démarches à entreprendre pour la suite des choses. Ils peuvent poser certaines actions et même officialiser un règlement.

Personnellement, j'ai fait appel à ce service quelques fois. Je cite un exemple :

Un bénévole travaillant chez nous, à la ferme, se casse un coin de dent en se frappant contre le chariot à ensilage. Le jour de l'accident, il nous affirme ne pas vouloir de dédommagement, que ce n'est rien. Nous lui suggérons d'aller consulter son dentiste et de nous mettre au courant des dommages, mais il n'en fait rien.

Il quitte la ferme pour la grande ville et, six mois plus tard, nous recevons une lettre de sa part avec la facture de la réparation. Il demande un dédommagement. Nous sommes bien prêts à payer, mais ne voulons pas que la demande se répète, avec d'éventuelles récidives et complications que nous ne pouvons vérifier.

L'avocat de notre assurance entreprise nous conseille de poster le chèque avec une lettre expliquant que c'est un règlement définitif. Nous acceptons et il prend en main l'envoi du chèque accompagné d'une lettre d'explication rédigée par son cabinet.



TURCOTTE TRUSTCO

Michel Turcotte, planificateur financier
 assurances vie, salaire et collective,
 placements et fonds mutuels

Assurance Collective personnalisée CMCA Plus
973, avenue Taniata, Lévis (Québec) G6Z 3G9
 tél. : Québec : 418 563-3777 Extérieur : 1 866 830-3777
 téléc. : 418 839-2483 courriel : michelturcotte@turcottetrustco.com